



PROCÉDURE DU PRIA DÉCLARATION DES DROITS DES CLIENTS

Comme client du PRIA, vous avez le droit :

1. Qu'on vous traite avec courtoisie, respect et dignité et de recevoir le soutien de votre famille et de vos amis en tout temps.
2. De recevoir des soins professionnels, et ce, peu importe vos opinions, votre culture, vos traditions spirituelles, vos capacités, votre identité de genre ou votre orientation sexuelle.
3. De participer à tous les aspects de la planification de votre service, de l'admission à la sortie.
4. De vous faire expliquer clairement quels services vous recevrez et qui vous les fournira.
5. De donner ou de refuser votre consentement à la prestation d'une partie de votre plan de service.
6. De soulever des préoccupations ou de recommander des modifications relatives à votre plan de service.
7. De présenter une plainte et d'obtenir de l'information sur le traitement des plaintes et des appels.
8. À ce que vos renseignements demeurent strictement confidentiels.



**Ontario
Health**

arthritis.ca

MIS À JOUR EN MAI 2022

